

RESPONSABILITE, accident, décès, parents de la victime, dommages, étendue, solatium doloris, assurance: Sous l'article 1056 C. c., les parents qui poursuivent en dommages celui qui est la cause de la mort de la victime ne peuvent obtenir que les dommages réels qu'ils en souffrent; ils n'ont aucun droit à des dommages à titre d'affection *solatium doloris*.—p. 244.

En estimant les dommages auxquels ces parents ont droit, la Cour doit, selon les circonstances, prendre en considération le fait qu'ils ont déjà reçu le montant d'une police d'assurance sur la vie du défunt.—p. 244.

RESPONSABILITE, accident du travail, actions contre l'auteur de l'accident, suspension de procédure, exception dilatoire: Le patron qui est poursuivi pour indemnité sous la loi des accidents du travail, peut, lorsque le demandeur, après l'avoir mis en demeure, a intenté une autre action contre l'auteur de l'accident, produire une exception dilatoire demandant la suspension des procédures jusqu'à ce que cette dernière action ait été définitivement décidée.—p. 214.

RESPONSABILITE, accident du travail, autorisation à poursuivre, discrétion du juge, appel: Le juge doit accorder l'autorisation de poursuivre, sous l'article 27, 9 Vict., ch. 66, "Loi concernant les accidents du travail", sans exiger aucune preuve ni par témoin, ni par affidavit, le juge n'ayant aucune discrétion à exercer.—p. 448.

Il n'y a pas d'appel d'un jugement accordant cette autorisation.—p. 448.

RESPONSABILITE, arrestation illégale, cause probable, malice: Malice is not always evil intention or hatred that one person has towards another. From the legal point of view, malice is often inferred from the gross negligence of a person who, without informing himself and on simple suspicion, causes another's arrest.—p. 226.

There is probable cause for a flour merchant, proprietor of a trade mark, who causes the arrest of another who sells flour in bags bearing his trade mark, for a lower price, without buying any good from him, and when the bags had been handled, and the twine with which they were sewn up was not the same as that used by him.—p. 226.